



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DU GENRE,
DE L'ETHIQUE ET DE LA BONNE GOUVERNANCE DU (CESE)**

1. Présentation de la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre La Pauvreté (CSO- PLCP)

La CSO- PLCP s'inscrit dans le dispositif national de lutte contre la pauvreté. Ses missions s'articulent comme suit :

- Superviser pour le compte du ministère, les projets mis en œuvre dans le cadre de la lutte contre la Pauvreté ;
- Coordonner pour le compte du ministère les missions de suivi et/ou de supervision des partenaires au développement et d'en rendre compte
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures de correction ;
- Élaborer et tenir à jour une cartographie de la pauvreté et des interventions dans ce domaine ;
- Élaborer pour le compte du ministère, des politiques et stratégies pertinentes de réduction de la pauvreté ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- Procéder annuellement au bilan des actions de lutte contre la pauvreté et établir un rapport sur l'état d'exécution des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté ;
- Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets de lutte contre la pauvreté.

Les stratégies d'intervention de la CSO épousent les principes directeurs qui régissent la mise en œuvre des documents de politique économique et sociale et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté à savoir : le Faire-Faire, l'approche genre, la décentralisation, la bonne gouvernance, la pérennisation et la durabilité, l'approche participative.

2. Contexte

La population sénégalaise est estimée à 12.509.434 habitants en 2010. Pour un taux de croissance annuel de 2,6%, celle-ci doublera en 2020. L'indice de Développement Humain (IDH, Rapport PNUD), qui est de 0,459, place le Sénégal au 155^{ème} rang sur 187 pays. Selon les estimations de 2010, 55% de la population sénégalaise vivent en milieu rural avec de graves disparités géographiques et de genre. Au cours de la dernière décennie, le Sénégal a été exposé à de nombreux chocs. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle en hausse augmente la vulnérabilité, en particulier des familles démunies, ce qui a compromis l'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Les disparités entre les régions portent sur l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines avec une proportion de 57,3% contre 41,3% dans les autres zones urbaines et 26,1% à Dakar (ESPSII). Ceci affecte plus les femmes qui représentent 52% de la population. L'enquête de suivi de la pauvreté a aussi mis en évidence l'importance des disparités entre les plus pauvres et les non pauvres, car « 20% les plus riches ont effectué 40% des dépenses contre seulement 8.2% pour les 20% les plus pauvres ».

3. Nouvelles politiques de développement en faveur des femmes

La constitution du Sénégal en son article 7 Titre II stipule que tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit.

En vertu de ces dispositions, l'État du Sénégal place la femme au cœur des efforts et actions de développement. Cette volonté a abouti à la constitutionnalisation de l'égal accès des hommes et des femmes aux sphères de décision.

Elle s'est aussi traduite par l'adoption, en 2007, de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), qui ambitionne de « faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance ».

La SNEEG, en tant que cadre de référence pour la promotion de l'équité et de l'égalité entre homme et femme, constitue un atout majeur pour la promotion de la femme et devrait permettre de mobiliser davantage les acteurs pour la réalisation de cette approche du développement grâce à l'intégration transversale du genre dans toutes les politiques et tous les programmes.

Il convient aussi de mentionner les acquis notés dans la réduction des disparités de genre par l'instauration de l'égalité de traitement fiscal, devenue effective depuis janvier 2008. En outre la femme salariée dispose de la possibilité de prendre en charge son mari et ses enfants, sur le plan médical.

Il est à noter que le Sénégal a ratifié l'essentiel des instruments juridiques visant à protéger et promouvoir la femme et a même créé par décret l'Observatoire de la parité qui doit veiller, entre autres, à l'application effective des textes.

Pour améliorer les revenus des foyers, il a été mis en place, en plus des autres instruments qui visent à offrir des services et produits à toute la population, des mécanismes spécifiques qui contribuent à renforcer et accélérer l'accès des femmes aux ressources financières et à améliorer leur pouvoir économique.

Également, il est à noter les capacités de mobilisation sociale des femmes qui leur permettent de développer des systèmes de solidarité de plus en plus valorisés pour le développement d'activités génératrices de revenus, mais aussi d'entraide communautaire et sociale. Grâce aux structures mises en place, elles jouent des rôles de premier plan et d'avant-garde dans tous les combats pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Au plan sanitaire, la capacité de mobilisation sociale a été mise à profit pour améliorer les progrès en faveur des femmes enceintes prises en charge dans toutes les régions du Sénégal aussi bien pour le suivi de la grossesse que l'accouchement (badiénou gokh).

En outre, les organisations de femmes s'impliquent davantage dans des mécanismes et réseaux pour renforcer la promotion de l'abandon de l'excision, la lutte contre le VIH/SIDA, la promotion de la scolarisation et du maintien des filles à l'école, mais également le développement d'une solidarité en faveur des populations et des groupes vulnérables.

4. Stratégie d'intervention

La CSO assure l'ancrage technique des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, dont le Programme de Réduction de la Pauvreté et de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social (PRP/PRODES) et le Programme Intégré de Développement Economique et Social qui consolident et renforcent les acquis des anciens programmes.

La stratégie développée par la CSO concernant la thématique visée repose sur :

- La mise en place de systèmes d'appui aux capacités productives des femmes ;
- L'encadrement, appui-conseil à travers un dispositif institutionnel (plate forme technique opérationnelle) et communautaire (APDC) ;
- L'appui au développement des chaines de valeurs en faveur des femmes ;

- La valorisation du potentiel des femmes à travers des formations techniques et/ou qualifiantes.
- L'amélioration de l'accès au système financier décentralisé en tant que mécanisme de financement de proximité.

5. Axes prioritaires développés par le PRODES et le PIDES pour la promotion socio-économique des femmes

5.1. Programme de Réduction de la Pauvreté et de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social (PRP/PRODES)

Le PRODES consolide et renforce les acquis du PRP dans la zone Nord (Louga, Saint Louis, Matam tout en élargissant ses domaines d'intervention vers la zone centre notamment les régions de Kaolack, Kaffrine, Fatick, et Diourbel.

La thématique « femmes rurales et nouvelles politiques de développement » est prise en compte dans la composante **Renforcement des dynamiques économiques locales et promotion de l'emploi des femmes et des jeunes** qui vise à renforcer les opportunités d'activités créatrices de richesse dans les zones ciblées et à améliorer l'accès des populations aux sources de financement à travers la mise en place d'un **Fonds de Développement Economique Local** opérationnel au profit des femmes et des jeunes des zones ciblées et le **Renforcement du Fonds d'Insertion des Jeunes** issus du système de l'ETFP conventionnel et non conventionnel des zones d'intervention, déjà mis en place.

L'accent est surtout mis sur :

- la Promotion des initiatives de développement économique local qui s'inscrit dans une **cohérence d'approche territoriale**, en capitalisant et en consolidant les acquis ~~du~~ ^{de} partenariat avec le PADEL/PNDL, l'initiative « Centre Pilote du Millénaire pour le Développement (CPMD) » et l'approche quartier dans les zones urbaines.
- **La stratégie de création d'emplois** reposant sur trois piliers essentiels : les activités d'intérêts communautaires inscrites parmi les actions prioritaires des communes et des communautés rurales et à haute intensités de main d'œuvre, la promotion de l'entrepreneuriat rural avec un accent sur la modernisation des systèmes de production agricole, pastorale, halieutique et forestière, afin d'accroître les capacités de production, notamment en développant davantage les cultures de contre-saison avec un accent particulier sur l'accroissement des capacités productives écologiques et la transformation

des systèmes de production en entreprises individuelles, familiales et communautaires et enfin la promotion de la chaîne des valeurs à travers les activités de transformation, de conditionnement, de transport et de commercialisation impliquant les jeunes et les femmes porteurs d'initiatives de développement économique.

- **La promotion de l'entrepreneuriat rural** sera mise en œuvre à travers des tranches successives de financement sur la base d'un business-plan dont *les infrastructures* et les équipements d'agriculture, d'aquaculture, d'irrigation, et d'apiculture seront subventionnés. Les intrants comme les semences et les races améliorées seront sur des prêts avec des taux d'intérêts à discuter dans la fourchette entre 5 à 10%.

5.2. Le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES)

Le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) est initié par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Gouvernement Italien avec comme objectif général de contribuer à l'atteinte des OMD, en particulier le 1^{er} et le 3^{ème} par la promotion du développement local et de la protection sociale.

Le PIDES vise à promouvoir le développement socio-économique des Régions de Dakar et Kaolack selon une perspective d'empowerment des femmes et des jeunes à travers le partenariat stratégique entre le Ministère en charge du développement social, ses structures déconcentrées et les collectivités locales.

La prise en charge de la thématique « femmes rurales et nouvelles politiques de développement » est réglée à travers deux composantes :

Composante 1 : Financement et réalisation des interventions de Protection sociale en faveur des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables

L'Objectif de la composante est de Promouvoir l'empowerment socioéconomique des acteurs à la base à travers:

- ✓ le financement d'activités de développement socio-économique en faveur des femmes et des jeunes dans les zones ciblées par le programme;
- ✓ l'accompagnement, la formation des organisations de femmes et de jeunes (filles et garçons) pour faciliter l'accès et la gestion d'activités génératrices de revenu financées;
- ✓ l'amélioration des services sociaux de base qui répondent aux besoins stratégiques et pratiques des femmes et des jeunes (filles et garçons).

Les Sous-composantes sont:

Sous-composante 1 : Financement d'activités génératrices de revenus en faveur des Femmes

Cette sous-composante prévoit la mise en place des lignes de crédits auprès des IMF de proximité selon deux guichets différents :

Le premier guichet sera destiné aux activités de micro finance portés par des femmes qui se trouvent en situation d'extrême vulnérabilité et qui ne développent aucune activité économique

Un deuxième guichet sera destiné aux activités de méso-finances portées par des groupements des femmes qui sont déjà dans le circuit de production mais qui ont besoin d'un accompagnement à la constitution des PMI

Pour la réalisation des activités AGR des deux guichets le PTA prévoit des formations techniques:

Des formations en gestion financière et administrative des microprojets AGR (éducation financière, module appliqué à la micro finance, à l'entrepreneuriat) seront réalisées pour accompagner les femmes qui bénéficient des AGR dans une correcte gestion des MP

Des formations en capacités techniques et managériales qui vont accompagner la mise en place des projets du deuxième guichet

La PTA, selon les besoins exprimés directement par les communautés à la base, prévoit la réalisation d'activités économiques communautaires en faveur des groupements des femmes qui investissent dans les secteurs de la pisciculture et de l'agriculture.

Sous-composante 2: Insertion des jeunes dans le marché du travail

Cette sous-composante prévoit la mise en place des lignes de crédits en faveur de jeunes (filles et garçons) à travers un guichet unique, soit pour le financement des activités de microcrédit que de méso-crédit. Les groupements des jeunes seront accompagnés à travers le développement de un plan de formation en entrepreneuriat, en formulation des projets et aux corps de métiers émergents.

Sous-composante 3 : Amélioration de l'accès aux services sociaux

Les activités prévues pour cette sous-composante ont été élaborés sur la base des besoins pratiques et stratégiques identifiés lors du diagnostic participatif. Les problématiques exprimées par les acteurs du programme sont ainsi sérieées :

- Fragmentation des services au niveau local ;
- Difficultés à développer des entreprises de caractère social ;
- Manque de services d'accompagnement et orientation pour le développement des activités entrepreneuriales durables ;
- Manque d'innovation dans les activités économique portées par les femmes et les jeunes ;

- Manque d'une vision harmonisée de développement du territoire ;
- Manque de structures de protection pour les femmes et les enfants victimes des violences et pour la vulgarisation de droits des femmes ;
- Manque de un système durable de prise en charge des enfants pour permettre aux femmes de s'investir dans des activités économiques ;
- Difficultés liées à l'accès à l'eau et à la santé ;
- Faiblesse des services de santé maternelle dans les structures sanitaires ;
- Manque des espaces sociocommunautaires adéquats pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Pour répondre aux problématiques ci-dessus décrites, le PTA prévoit la réalisation des activités suivantes :

- mises en place de deux Centres Intégrés de Développement Economique et Social (CIDES) pour la promotion de l'entrepreneuriat social et des PME en faveur des femmes et jeunes et pour la promotion du développement économique et local. Il s'agit d'un projet pilote visant la promotion du développement humain et endogène à travers la mise en place des services intégrés basés sur un partenariat public-privé pour le soutien au développement économique et social des régions d'interventions ;
- mise en place de deux boutiques de droit et des formations de para-juristes dans la banlieue de Dakar et dans la commune de Kaolack en partenariat avec l'AJS ;
- Développement d'une initiative pilote de micro assurance santé au profit des femmes à faibles revenus dans le Nioro en cohérence avec la reforme du système sanitaire lancé par le Gouvernement;
- Amélioration des services sanitaires et des maternités ;
- Construction et améliorèrent des garderies communautaires ;
- Relance et Equipement des services sociocommunautaires ;
- Construction et équipement d'ouvrages hydrauliques.

Composante 2 : Renforcement des capacités des acteurs à la base

L'objectif de la composante est de renforcer les capacités des acteurs locaux (Femmes, Jeunes, APDC) avec comme actions l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités